

- Les négociations portant sur les textiles et les vêtements revêtaient une importance prioritaire pour les pays en développement. Ils ont réussi à obtenir l'élimination de l'Arrangement multifibres (AMF), accord au caractère très fortement protectionniste. En vertu de l'AMF, les exportations des pays en développement sont contingentées aux termes d'accords bilatéraux négociés avec chacun des pays industrialisés pris séparément. L'accord sur les textiles et les vêtements conclu dans le cadre de l'Uruguay Round aura pour effet d'ouvrir les marchés des pays industrialisés, processus qui s'étalera sur une période de dix ans; on réduira la protection tarifaire et on éliminera le système de quotas en vigueur dans le cadre de l'AMF. Selon des estimations, les équivalents tarifaires moyens des contingents négociés en vertu de l'AMF s'élèvent à environ 25 p. 100 dans le cas des vêtements et à 15 p. 100 dans celui des textiles. Les conséquences de l'AMF et des barrières tarifaires pour les pays en développement font l'objet de longs débats depuis des années, mais on a estimé que l'élimination des contingents et de tous les droits de douane applicables aux importations de textiles et de vêtements faites par les pays industrialisés se traduirait, pour les pays en développement, par un apport financier de l'ordre de quelque 8 milliards de dollars américains.¹ L'accord conclu à l'issue de l'Uruguay Round, lorsqu'il sera pleinement en vigueur, ne fera pas disparaître toutes les mesures de protection tarifaire, mais, de toute évidence, la réforme convenue pour cette catégorie de produits procurera des avantages considérables aux pays en développement. Certaines économies, par exemple, celles de Hong Kong, de Taïwan et de la Corée du Sud, devront affronter une concurrence plus vive, étant donné que les importants quotas leur conférant une situation de rente dont elles bénéficient actuellement seront abolis. D'autres pays en développement tels que des producteurs à faible coût, comme le sont l'Inde, le Pakistan, la Chine et le Bangladesh, bénéficieront vraisemblablement de l'élargissement de l'accès aux marchés.
- La baisse des droits de douane touchant les produits tropicaux sera également bénéfique pour les pays en développement, particulièrement ceux d'Amérique latine et d'Asie. Une exception à cette prédiction pourrait se produire dans le cas de l'UE, où les pays ACP (pays d'Asie, des Caraïbes et du Pacifique), en grande partie des pays d'Afrique et de petits États insulaires, se heurteront à une concurrence plus âpre et connaîtront peut-être une baisse de leurs exportations ou, tout au moins, un ralentissement de la croissance de ces dernières. Aux termes de la Convention de Lomé signée avec l'UE, les pays ACP bénéficient d'un accès préférentiel aux marchés. Étant donné qu'en vertu

¹ Selon les mêmes estimations, les retombées bénéfiques de cette décision pour les pays industrialisés s'établiraient à approximativement 15 milliards de dollars américains.